



COMMUNE DE BANYULS-sur-MER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du jeudi 19 juin 2025 à 18h00

Délibération n° 049/juin/2025**Charte d'engagement "Plus Fraîche Ma Ville" avec l'ADEME Occitanie**

L'an 2025, le 19 juin à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel SOLÉ, Maire.

Présents : Jean-Michel SOLÉ, Anne MAURAN, Guy VINOT, Marie-Clémentine HERRE, Olivier CAPELL, Sandrine COUSSANES, Marie-José GRASA, Olivier LACAZE, Guillaume BLAVETTE, Josette MONTE, Maria Joséfa DIAZ, Didier BURGKAM, Stéphan BOADA, Renée SALVAT, Catherine ADELL, Aurore VALENZUELA, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Marie-Françoise SANCHEZ, Fabrice VIGINIER,

Absents excusés ayant donné procuration : Annabel BASIL pouvoir à Sandrine COUSSANES, Evelyne CANOVAS pouvoir à Fabrice VIGINIER, Alexandre ORTIZ--BODIOU pouvoir à Jean-Michel SOLÉ, Emmanuelle FRADET pouvoir à Marc MARTI, Ghislaine BALLESTE pouvoir à Olivier CAPELL,

Absents : Gérard PETYT, Cédric CASTELLAR.

Effectif : 27

Quorum : 14

Présents : 20 ; Absents excusés ayant donné procuration : 5 ; Absents : 2

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de **Marie-José GRASA**, secrétaire de séance.



Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la Commission n°4 du 10 juin 2024 ;

Considérant que les effets couplés de la canicule et de la sécheresse (îlots de chaleur, restrictions d'eau, risque incendie, inconfort des publics fragiles) impactent et impacteront l'équilibre des écosystèmes et de la biodiversité, la santé, le confort d'été, la fréquentation et l'activité économique ;

Considérant les défis de territoire n°1 « Une ville plus citoyenne, solidaire et inclusive », n°2 « Une ville qui préserve son territoire en synergie avec la biodiversité » et n°4 « Une ville qui s'engage pour le bien vieillir et la santé » ;

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Ville, engagée dans les objectifs de développement durable (ODD), est confrontée aux effets directs du réchauffement climatique.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Il est donc essentiel d'agir pour anticiper les évolutions climatiques futures. La Ville peut ainsi s'adapter et accélérer sa stratégie de rafraîchissement urbain pour conserver l'attractivité du territoire. Pour ce faire, elle s'est associée à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) en participant à l'appel à manifestation d'intérêt « Plus Fraîche ma Ville Occitanie » organisé d'octobre 2024 à avril 2025 afin de se former aux solutions concrètes et durables aux problématiques de rafraîchissement urbain.

L'ADEME propose aujourd'hui aux collectivités souhaitant s'inscrire durable dans ce programme de signer une Charte d'engagement fixant les objectifs suivants :

- Diffuser « Plus fraîche ma Ville » dans ses services associés aux projets de rafraîchissement urbain ;
- Inscrire ces projets sur la plateforme dédiée « Plus fraîche ma Ville » ;
- Participer à l'amélioration continue du service numérique « Plus fraîche ma Ville » ;
- Partager ses retours d'expérience au sein de la communauté « Plus fraîche ma Ville » ;
- Participer à des actions de communication ciblées valorisant les projets de rafraîchissement urbain.

En contrepartie, l'ADEME fournira à la Ville des outils permettant de réaliser le diagnostic du territoire puis de mettre en place des solutions adaptées (fiches méthodologiques, fiches techniques, retours d'expérience...etc). Elle animera également le réseau des villes adhérentes au programme, en organisant des rencontres, des actions de communication et en publiant une newsletter mensuelle. Cette Charte est conclue à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (pour : 25) :

- **d'approuver** la Charte d'engagement « Plus Fraîche Ma Ville » avec l'ADEME Occitanie, ci-annexée ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite Charte ainsi que tout document afférent à la bonne mise en œuvre de la présente délibération ;
- **de dire** que la présente délibération :
 - est transmise au représentant de l'Etat ;
 - est publiée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance
Marie-José GRASA



Le Maire
Jean-Michel SOLÉ



Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

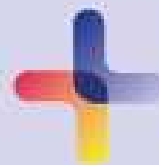
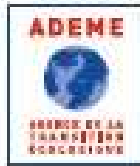
Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le **02 juillet 2025**

Berger
Levrault

ID : 066-216600163-20250619-049_JUIN_2025-DE



**Plus
fraîche
ma ville**

CHARTRE D'ENGAGEMENT POUR LE RAFRAÎCHISSEMENT URBAIN

**S'engager pour lutter durablement
contre la surchauffe urbaine**



CONTEXTE ET ENJEUX

Selon les scénarios du 6^{ème} rapport du GIEC (2023), une augmentation de la température moyenne à l'échelle du globe de 2 à 5°C est attendue d'ici à la fin du siècle. Dans ce contexte, les canicules sont et seront les événements climatiques extrêmes qui causent le nombre de décès le plus élevé en France métropolitaine.

Avec en moyenne 2 à 3°C de différence de température de l'air en ville par rapport à la campagne, et parfois jusqu'à 10°C pendant les canicules, les villes sont en première ligne et doivent s'adapter pour répondre à cette urgence.

Pour avancer de manière cohérente et structurée dans l'adaptation au changement climatique, la France s'est dotée d'une trajectoire de réchauffement de référence (TRACC). Élaborée à partir d'un scénario tendanciel, cette trajectoire constitue désormais le socle commun à l'ensemble des actions d'adaptation engagées sur le territoire national. Le troisième Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 3) décline un ensemble de mesures concrètes visant à adapter l'ensemble du territoire — Hexagone comme Outre-mer — aux effets déjà perceptibles et futurs du changement climatique, notamment les canicules.

Dans ce cadre, le Plan national de gestion des vagues de chaleur, mis à jour de manière régulière, insiste sur l'importance d'agir de manière préventive pour limiter les impacts de ces épisodes extrêmes. Parmi les actions de ce plan, le service numérique public gratuit Plus fraîche ma ville contribue à accompagner les collectivités dans leur prise de décision.

L'ADEME mobilisée pour l'adaptation au changement climatique

En janvier 2023, l'ADEME a actualisé sa Stratégie Adaptation Changement Climatique 2023-2027, qui vise à passer d'une gestion réactive des risques climatiques à une anticipation proactive. Cette stratégie s'inscrit dans une dynamique partenariale qui implique des acteurs tels que Météo-France, le Cerema ou encore l'ONERC, avec lesquels l'ADEME travaille dans le cadre du Centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique (CRACC).

Dans le cadre de son action en faveur du rafraîchissement urbain, l'ADEME œuvre à concilier les enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Par ailleurs, les solutions de rafraîchissement urbain apportent de nombreux cobénéfices, notamment en termes de santé et de préservation de la biodiversité.

Plus fraîche ma ville, un service au cœur des stratégies de rafraîchissement urbain

Depuis l'été 2022, la startup d'État Plus fraîche ma ville est co-construite avec les élus et les agents de collectivités françaises. Cette plateforme, portée par l'ADEME, a pour ambition d'être une composante essentielle des stratégies de rafraîchissement urbain des collectivités ainsi qu'un soutien opérationnel pour la mise en œuvre de leurs projets. Elle s'appuie sur des partenariats solides pour favoriser le passage à l'action (Association des Maires de France) et conjuguer les expertises (Météo-France, Agences de l'eau, Cerema, etc.). Quatrième action du plan national de gestion des vagues de chaleur 2023, Plus fraîche ma ville est un service numérique public gratuit ayant pour objectif de faciliter les prises de décision éclairées.

Aujourd'hui, de plus en plus de collectivités s'engagent pour améliorer la santé et le bien-être des citoyens et maintenir une surchauffe urbaine raisonnable, dans une logique d'adaptation au changement climatique. Par le déploiement de Plus fraîche ma ville, l'ADEME souhaite leur apporter une aide de premier niveau, avec la mise en lumière de solutions durables et des réponses concrètes aux problématiques de fraîcheur en ville.

1. Diffuser Plus fraîche ma ville dans les différents services associés aux projets de rafraîchissement urbain.

La collectivité encourage l'utilisation collaborative et la diffusion de Plus fraîche ma ville dans ses services et auprès des parties prenantes concernées. Cela implique la sensibilisation des agents à l'outil, la formation pour sa bonne utilisation, ainsi qu'une éventuelle promotion de son utilisation auprès de partenaires externes. Cet engagement vise à encourager une gestion transversale des projets de rafraîchissement urbain au sein des services de la collectivité, tant sur le plan opérationnel que budgétaire.

2. Assurer d'un passage à l'action rapide.

La collectivité inscrit un ou plusieurs projets sur la plateforme Plus fraîche ma ville. Ces projets sont partie intégrante de plans et programmes locaux de rafraîchissement urbain à différentes échelles, tant communale qu'intercommunale. Ils sont mis en partage dans le cadre de concertations publiques et tirent parti des ressources et des expertises disponibles pour accélérer le déploiement de solutions durables.

3. Participer à l'amélioration continue du service numérique public Plus fraîche ma ville.

La collectivité contribue aux enquêtes et entretiens relatifs au déploiement des projets inscrits sur Plus fraîche ma ville. Elle accepte de maintenir un dialogue régulier dans une logique d'engagement mutuel de partage d'informations et de co-construction. Ce dialogue est essentiel pour mieux cibler les besoins des collectivités, identifier les défis rencontrés dans la mise en œuvre des projets de rafraîchissement urbain, et offrir un accompagnement qui répond efficacement aux besoins réels.

4. Contribuer au partage de bonnes pratiques au sein de la communauté Plus fraîche ma ville.

La collectivité partage ses retours d'expérience au sein de la communauté Plus fraîche ma ville dont elle fait partie intégrante. Elle reconnaît l'importance de l'échange de connaissances et d'expertise pour stimuler l'innovation et accélérer la transition vers des solutions de rafraîchissement urbain durables. Elle contribue activement à l'onglet « S'inspirer » de la plateforme et partage ses succès, ses défis comme ses points de vigilance. Elle permet ainsi à d'autres collectivités d'éviter certains écueils déjà rencontrés. Ce partage de connaissances peut également se faire au travers des webinaires thématiques organisés dans le cadre de programmes d'accompagnement réguliers.

5. Participer à des actions de communications ciblées pour valoriser les solutions de rafraîchissement urbain durables et pérennes.

La collectivité prend part aux actions de communications ciblées proposées par Plus fraîche ma ville. Elle peut être amenée à témoigner de son expérience et à promouvoir les méthodes et les solutions de rafraîchissement urbain durables et pérennes qu'elle a déployées. Elle est également invitée à partager les actualités liées à ses projets de rafraîchissement notamment via la *newsletter* bimensuelle « Plus fraîche ! » de manière ponctuelle ou régulière.

1. Mettre à disposition des fiches méthodologiques de diagnostic de la surchauffe urbaine afin de faciliter la prise de décision.

Avant de déployer une solution de rafraîchissement urbain, il est vivement conseillé de réaliser un diagnostic afin d'évaluer la surchauffe sur un territoire donné. Ce diagnostic, complexe et parfois coûteux, nécessite d'identifier précisément la méthode adaptée aux besoins réels et les services à associer. Plus fraîche ma ville met à disposition des collectivités un ensemble de fiches de présentation des méthodes existantes, ainsi que la possibilité de les filtrer en fonction des besoins (échelle, coûts, type de diagnostic). Ces fiches fournissent des exemples de collectivités ayant déjà eu recours à ces méthodes, ainsi que les principaux résultats.

2. Soutenir l'action des collectivités grâce à des informations fiables et opérationnelles sur les solutions de rafraîchissement urbain existantes.

Plus fraîche ma ville offre trois accès pour découvrir les solutions de rafraîchissement urbain : les parcours thématiques qui permettent de choisir les solutions en fonction de l'espace à rafraîchir ; les fiches techniques qui détaillent les modalités de mise en œuvre de chaque solution y compris les actions correctives en cas de dysfonctionnement ; et les retours d'expériences qui présentent des exemples de réalisations concrètes et inspirantes.

3. Offrir aux collectivités l'accompagnement numérique adapté à leurs projets de rafraîchissement urbain.

A travers l'espace projet, les collectivités peuvent accéder à plusieurs services, notamment des premières simulations budgétaires, des informations ciblées en matière de financements, des cartographies de surchauffe urbaine, et des éléments clés pour aider à la rédaction de cahiers de charges techniques. Cet espace prévoit également à terme de permettre aux élus et aux agents de partager leurs projets à des collaborateurs et d'accéder à un réseau d'experts partenaires.

4. Favoriser la montée en compétence grâce aux retours d'expérience.

Plus fraîche ma ville met en lumière les projets des collectivités. Chaque retour d'expérience détaille notamment les solutions mises en œuvre, les budgets engagés et les acteurs publics et privés (entreprises et maîtrise d'œuvre) ayant contribué au déploiement du projet. Les mises à jour régulières de ces retours d'expérience permettent de partager l'évolution des projets et les résultats d'éventuels suivis des solutions déployées.

5. Assurer le rayonnement des projets issus de la communauté Plus fraîche ma ville.

Plus fraîche ma ville propose régulièrement aux collectivités qui le souhaitent de participer à des rencontres ou à des actions de communication conjointes afin de valoriser leurs réalisations et d'échanger entre pairs. La newsletter bimensuelle « Plus fraîche ! » relaie les actualités sur le rafraîchissement urbain et contribue à identifier les initiatives remarquables en France comme à l'international.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 02 juillet 2025



ID : 066-216600163-20250619-049_JUIN_2025-DE



L'ENGAGEMENT DE L'ADEME & PLUS FRAÎCHE MA VILLE

Noms des signataires :

Signature :

L'ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Nom de la collectivité :

Noms des signataires :

Signature :

Fait à

le



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 02 juillet 2025



ID : 066-216600163-20250619-049_JUIN_2025-DE

Specimen